

# ***Le Petit Journal de Saint-Silvain***

## ***Janvier 2026***



*Photo prise lors du goûter de Noël, classe CM1-CM2 de Saint-Silvain et quelques ainés de la commune.*

*Mairie de Saint-Silvain-Bellegarde  
23190 Saint-Silvain-Bellegarde*

*Tél. : 05 55 67 62 47 ; [mairie@saintsilvainbellegarde.fr](mailto:mairie@saintsilvainbellegarde.fr)*

*Rédaction et mise en page : Isabelle Carton, Michèle Alouchy,  
Alain Bujadoux, Alain Grass, Jean-Marie Bertrand*

## ***Le mot du Maire***

*Après avoir largement accaparé l'activité municipale au second semestre 2025, les travaux du plan de protection communale contre l'incendie et ceux de la déviation de Chez Bardy sont maintenant, pour l'essentiel, derrière nous.*

*La nouvelle année 2026 s'ouvre sur un temps fort de notre démocratie locale, les élections municipales des 15 et 22 mars prochains. Oublions donc, quelques instants, la morosité nationale et internationale ambiante pour penser aux projets de demain pour Saint-Silvain, autant dire à notre avenir collectif quotidien, enfants et petits-enfants compris. L'enjeu, qui englobe aussi la Communauté de communes, est largement entre nos mains ; il nécessite l'engagement de chacune et chacun, mais, bien-sûr, plus particulièrement des équipes candidates.*

*Un rappel que je crois indispensable : les règles de l'élection des onze membres du Conseil municipal ont été changées. Nous voterons pour des listes, nécessairement paritaires et non modifiables, comprenant au moins neuf noms et au plus treize. Ce mode de scrutin, désormais de liste, est devenu proportionnel, avec une prime pour la liste arrivée en tête, qui obtiendra automatiquement 50 % des sièges. Il y aura un deuxième tour si, au premier, aucune liste n'a recueilli au moins 50 % des voix.*

*Avec tout le Conseil municipal, les employés communaux et l'institutrice, je vous adresse nos vœux les plus chaleureux : que 2026 vous apporte, ainsi qu'à vos familles, le meilleur de ce que vous pouvez souhaiter.*

*Vive notre Commune de Saint-Silvain !*

*Alain BUJADOUX*

Le Conseil municipal a tenu trois séances durant le second semestre 2025 : les 1<sup>er</sup> août, 7 novembre et 12 décembre. La commission « chemins » (ouverte à tous les membres du Conseil) s'est réunie le 15 décembre. Pour plus de détails, vous pouvez consulter, à la Mairie ou sur le site Internet de la Commune (<https://saintsilvainbellegarde.fr>), les procès-verbaux des séances, accompagnés des documents soumis au Conseil, ainsi que les délibérations adoptées.

- **Défense extérieure contre l'incendie**

La phase I du plan communal pluriannuel de défense extérieure contre l'incendie (DECI) a consisté, durant l'automne dernier, à installer 10 bornes incendie - aux Bierges, à Chez Autorgues, Chez Geline, Chez Livet/Le Montgeteix (en attente), Chez Mourgand/Le Moulin-Tixier, Chez Taverne, Chez Villatte/Les Trois-Ponts, La Balette, Les Margnes et Malleret –, à mettre en place quatre puisages communaux dans des réserves d'eau privées - 3 bâches agricoles à Bagnard, Chez Bardy et La Pradelle et le plan d'eau de Chez Mursolles – et à installer deux bâches communales - à Buxerette et Chez Lucet (en cours).

Les travaux, attribués aux entreprises SUEZ (bornes ; 50 009 € HT) et TTPM (accès aux puisages privés ; fournitures et installation des deux bâches communales ; 25 860,90 € HT), ont été réalisés sous la maîtrise d'œuvre du cabinet VERDEAU (14 087,50 € HT). La dépense est subventionnée par l'État au taux de 40 % au titre du Fonds vert dans la limite de 100 000 € HT, avec en complément une subvention (« Boost Comm'Une ») du Département de 13 080 €.

*a) Les dix bornes incendie*

Sur les 10 bornes prévues, 9 ont été posées cet automne, mais, pour celle de Chez Livet/Le Montgeteix, les travaux ont dû être revus et différés jusqu'au temps sec du printemps ou de l'été prochains.

En effet, le syndicat des eaux de la Rozeille, le SIAEP, dont dépend le réseau d'eau, a demandé, après la signature du marché avec l'entreprise SUEZ, d'ajouter la fourniture et la pose d'un disconnecteur (une sorte de clapet anti-retour), d'un regard pour l'y placer et d'un drain en fond de regard, le tout sur la parcelle n° AB 67 appartenant à M. Roland GALLAND.

Il en est résulté une dépense supplémentaire de 4 492,00 € HT (+ 9 % par rapport au montant du marché initial).

Toutefois, pour la fourniture et la pose, désormais achevées, des 9 autres bornes incendie, l'entreprise SUEZ a pu dégager des économies d'un montant de 3 466,50 € HT par rapport aux prestations prévues dans le marché. Il a donc suffi au Conseil d'approuver un avenant ne majorant le marché conclu avec SUEZ que de 1 025,50 € HT (+ 2 %).

*b) Les trois puisages dans des bâches agricoles privées*

Pour ces trois puisages, le Conseil a approuvé les conventions, mises au point avec les exploitants et propriétaires concernés, aux termes desquelles les pompiers pourront, pour la protection du secteur relevant de la Commune, utiliser (jusqu'à 30 ou 60 m<sup>3</sup> selon les cas) l'eau du point d'eau-incendie (PEI) privé de l'exploitation (bâche de 120 m<sup>3</sup> ou plus requise notamment en raison des hangars photovoltaïques). Les trois exploitations étant des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), elles doivent disposer d'un tel PEI.

Conclues pour une durée de 10 ans renouvelable ensuite par période de 5 ans, avec des possibilités de renonciation par tous les signataires, ces conventions vont faire l'objet d'une publication par le bureau de la publicité foncière. Des contributions de la Commune y sont prévues, notamment sous la forme de travaux pour les accès communaux aux bâches.

## **1- Chez Bardy**

La Commune pourra y puiser 60 m<sup>3</sup> dans la bâche de l'exploitation de M. François BELLAT. Celle-ci sera installée par M. BELLAT, en bordure d'une voie publique communale prolongée à cet effet par la Commune sur une partie d'un terrain communal dont l'autre partie (environ 3 000 m<sup>2</sup>), en cours de cession par la Commune à M. BELLAT, portera sa bâche.

Le Conseil a approuvé cette vente, assortie d'un abattement de 50 % consenti à M. BELLAT sur le prix de vente (0,50 €/m<sup>2</sup> au lieu de 1,00 €/m<sup>2</sup> habituellement pour ce type de parcelle). L'abattement fait partie de la contribution de la Commune, avec l'aménagement de la voie publique pour l'accès communal à la bâche (5 578 € HT).

## **2- Bagnard et La Pradelle**

Les deux conventions concernant respectivement les exploitations de M. Alexandre BOURDERY et de M. BOURDERIONNET prévoient chacune une possibilité de puisage communal de 30 m<sup>3</sup> et des contributions de la Commune sous la forme de travaux effectués, dans leurs cas, sur les parcelles privées portant ou entourant la bâche. Ces contributions doivent s'élèver respectivement à 4 140,50 € HT et 3 138 € HT.

### *c) Le puisage dans le plan d'eau privé de Chez Mursolles*

Il a nécessité la création, sur le bord de l'étang BARTAIRE, d'un PEI à usage de la Commune.

Tous les aménagements ont été pris en charge par la Commune. Excepté le terrassement de quelques dizaines de m<sup>2</sup> de terrain privé, ils n'ont concerné qu'un tronçon du chemin rural de Chez Mursolles au Chassin-Cheval, qui a dû être renforcé à son départ de chez Mursolles. Le devis se monte à 8 883,40 € HT. En dehors de ces particularités, la convention de puisage approuvée par le Conseil est semblable à celles relatives aux bâches agricoles.

### *d) Les deux bâches communales*

## **1- Bâche de Buxerette**

Le Conseil a approuvé l'achat à Buxerette de la parcelle de Mme Michèle TIXIER-GALLAND n° AP 89 (215 m<sup>2</sup>) au prix de 1,00 €/m<sup>2</sup>. Le devis de la fourniture et l'installation de la bâche s'élève à 7 149,50 € HT.

## **2- Bâche de Chez Lucet**

Plutôt qu'une acquisition par la Commune de la parcelle AI 171 (555 m<sup>2</sup>), apparue propice à l'installation de la bâche et actuellement propriété de M. Théo DERIVIÈRE de Chez Lucet, le Conseil a préféré que les époux SONDAGH du Moulin du Faux, aussi intéressés par ce terrain pour y situer l'assainissement de leur maison située en face, acquièrent la parcelle et mettent à disposition de la Commune la seule partie où sera placée la bâche en bordure de la voie publique.

Deux conventions ont donc été prévues, l'une transitoire entre La Commune, M. DERIVIÈRE et

les époux SONDAGH, l'autre, définitive, entre la Commune et les époux SONDAGH couvrant principalement la période postérieure où ils seront devenus propriétaires de la parcelle. Cette convention est semblable aux 4 conventions déjà évoquées, à ceci près qu'elle porte sur la mise à disposition d'un terrain et que la contribution de la Commune consiste en une indemnité de 200 €. Le devis de la fourniture et de l'installation de la bâche s'élève à 9 828 € HT.

### • ***Déviation de Chez Bardy***

À l'issue du dépouillement des offres, le marché de travaux a été attribué à l'entreprise TPPM pour un montant HT de 35 075,00 €.

Réalisés en décembre, les travaux ont été compliqués, en cours de chantier, par la découverte d'arrivées d'eaux souterraines non détectées auparavant et la présence en profondeur de masses rocheuses souterraines, également non décelées.

Le Conseil a dû, en conséquence, approuvé un avenant de 5 186,80 € HT majorant de 18 % le marché initial. Pour autant, le coût total de l'opération, incluant également les frais de l'étude préalable, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse ; environ 3 000 € HT) et de bornage à venir restera dans l'enveloppe subventionnée de 50 000 € HT au titre de la DETR au taux de 40 %, avec, en complément une attribution au titre du produit des amendes routières d'un montant de 10 413,50 €.

Une haie va être plantée en bordure de la nouvelle voie, avec les participations conjointes de l'école et de l'ACCA de Saint-Silvain, dans le cadre du programme de replantation de haies initié et soutenu par la Fédération départementale des chasseurs de la Creuse pour renforcer la biodiversité et valoriser les paysages ruraux.

La Fédération départementale fournira les plants et leur protection, ainsi que les supports pédagogiques et de communication et un accompagnement à chaque étape du projet.

### • ***Autres travaux***

***Route de Chez Autorgues*** : un goudronnage a été effectué par le SIVOM, ainsi que l'aménagement d'une plateforme pour les conteneurs de déchets.

***Lavoir du Chassain*** : son alimentation en eau a été rétablie.

***Peintures extérieures des portes de l'église et des huisseries de la façade est du bâtiment de la Mairie*** : l'offre de M. Jean-François LAURADOUX a été retenue (6 915 € HT).

***Local des archives*** : à la demande du service départemental des archives, un extracteur d'air, avec détecteur d'humidité (528 €), ainsi qu'un déshumidificateur ont été installé.

***Logements communaux*** : le robinet thermostatique de la douche et un robinet d'arrêt sous l'évier du logement n° 3 ont dû être changés.

***Salle polyvalente*** : les fusibles du tableau électrique vont être remplacés par des disjoncteurs (1 072 € HT).

***Carrefour de Sannegrand/Les Barris*** : en mauvaise état, l'historique grande Croix en bois est en réfection chez M. Serge PINGUET qui, il y a longtemps déjà, l'avait restaurée.

## • **École**

### a) *Restaurant scolaire*

Le Conseil a estimé justifiée la participation de la Commune de Saint-Silvain, à hauteur d'un tiers (la proportion des élèves de Saint-Silvain dans l'effectif des deux écoles), soit 1 530 € TTC, demandée par la Commune de Bellegarde pour couvrir les frais de réparation de la chaudière du restaurant scolaire de Bellegarde. Cette cantine, où déjeunent les élèves de l'école de Saint-Silvain, fait partie du domaine périscolaire, une compétence communale et non pas, à la différence des écoles elles-mêmes, de la Communauté de communes.

### b) *Navette*

Sur la base de 144 jours par année scolaire, la dépense annuelle devrait s'élever à 11 880 € TTC pour la meilleure offre 2025-2026, cette fois-ci celle d'Europ Voyages (82,50 €/jour). La Commune finance environ 1/3 de cette charge, les 2/3 l'étant par le jeu des compensation (transfert d'une compétence précédemment exercée par la Com-com) et calcul des dotations de l'État.

### c) *Cadeaux de Noël des élèves*

La Communauté de communes ayant supprimé sa subvention annuelle pour l'achat de ces cadeaux, les deux communes de Bellegarde et Saint-Silvain sont convenues de prendre le relais (200 € par commune).

### d) *Inspectrice de l'éducation nationale*

À sa demande, la nouvelle inspectrice pour la circonscription académique d'Aubusson a rencontré les deux Maires de Bellegarde et Saint-Silvain le 17 décembre. Sujets notamment évoqués : la baisse tendancielle des effectifs d'élèves, les limites pédagogiques des regroupements de classe à plusieurs niveaux.

## **Chemins ruraux**

### a) *Chez Bardy*

Le Conseil a approuvé, sous réserve du résultat de l'enquête publique, la vente, d'une part, à Mme Évelyne GRAVEY-DELAPORTE et, d'autre part, à M. François BELLAT et Mme Delphine PEYNOT, de la branche de chemin rural située, au sud du village, entre les jardins et leurs maisons respectives cadastrées AS 47 et AS 256 pour celle de Mme GRAVEY-DELAPORTE et AS 169 pour celle de M. BELLAT et Mme PEYNOT.

Le prix a été fixé à 5 €/m<sup>2</sup>, tous les frais étant à la charge des acquéreurs, sauf, comme il est de règle, ceux de l'enquête publique, mais le prix vente en tient compte, ainsi que du surcroît de valeur que la vente donnera aux deux maisons. Un engagement d'acquérir a été demandé aux acquéreurs avant de lancer l'enquête publique pour éviter que la Commune ne supporte des frais pour des projets finalement non réalisés. L'enquête publique se tiendra du 7 au 21 janvier 2026, le commissaire enquêteur étant Mme Emilie BOUCHET, maire de Charron.

### b) *Inventaire*

Examinée le 15 décembre par la commission « chemins » du Conseil, la troisième et dernière partie de l'inventaire des chemins ruraux de la Commune (sections cadastrales AR à AY) sera soumise au Conseil lors de sa prochaine séance.

### c) Autres

**Chemin de La Ribi re   Chez Aufaure** : l'audience du tribunal de Gu ret consacr e au litige sur la propri t  d'un tron on de ce chemin s'est tenue le 9 d cembre. Le jugement a  t  annonc  pour le 24 f vrier prochain.

**Chemin des Margnes   Bagnard (GR 46)** : sur un signalement du service du D partement charg  des itin aires de promenade et de randonn e , le Maire a d  intervenir pour faire cesser une obstruction, aux abords du village de Bagnard, par une barri re m tallique ouverte en travers du chemin et ficel e  du c t  oppos .

**Chutes d'arbres** : le Maire a d   g alement intervenir aupr s de propri t aires riverains concern s pour que la libre circulation soit r tablie sur les chemins des  coliers, de Chez Mursolles au Chassin-Cheval et de Chez Sauvanot.

**Chemin de Chez Lucet** partant de la voie communale n  106 entre les parcelles AI 141 et AI 169 : un des propri t aires riverains est  ventuellement int ress  par l'achat de ce chemin, inutilis  et embroussaill ,   deux branches en cul de sac.

### • **Biens de section**

**Le Mont** : le Conseil a renouvel  sa d lib ration de f vrier 2025 approuvant le principe de la vente de la petite parcelle sectionnaire AN 217 (39 m <sup>2</sup>)   M. et Mme VAN HARTINGSVELDT pour 1  /m <sup>2</sup>, tous les frais  tant   leur charge. La section du Mont ne comportant qu'un seul  lecteur, l'enqu te publique peut se limiter   une demande d'avis par lettre recommand e  adress e   ce seul  lecteur.

**Chez Bardy** : en l'absence d' tude pr alable et d'inscription au budget de 2025, la demande, par deux habitants du village, d'un r am nagement de la parcelle sectionnaire AS 264 (42 ares environ) qui, au nord du village, surplombe la nouvelle d viation, a  t  renvoy e   la prochaine municipalit .

### • **Centre de sant **

#### a) **Syndicat Bellegarde et Saint-Sylvain Ensemble**

Comme celui de Bellegarde, le Conseil a approuv  la modification des statuts de ce syndicat r unissant des communes qui a construit et maintenant g re le b timent du centre de sant  mis   disposition de l'association M decins Solidaires.

D'une part, la particularit  du cadre juridique et financier des liens entre le Syndicat et M decins Solidaires n cessitait une actualisation des statuts initiaux : le Syndicat peut mettre   disposition gratuitement les locaux et mais aussi des  quipements, et il peut prendre en charge certains frais de fonctionnement, dans les deux cas, principalement   un centre de sant  ou une maison de sant  et, en tout  tat de cause, sous r serve que la mise   disposition soit assortie de contreparties d'int r t g n ral portant sur l'offre de soins assur e    la population du secteur.

D'autre part, a  t  introduite la possibilit  pour le Syndicat d'assurer certaines op rations de gestion pour le compte du centre de sant  ou de la maison de sant  install  dans le b timent du Syndicat, ainsi que la possibilit  pour le Syndicat de d l guer certaines op rations de gestion lui incombant.

## b) *Journée « prévention »*

Une équipe de Médecins Solidaires, comprenant notamment huit médecins, a organisé, le mardi 9 septembre à Bellegarde et à Saint-Silvain, une journée de sensibilisation à la prévention en santé. À Saint-Silvain, outre une action à l'école à destination des élèves, des ateliers et un buffet ont eu lieu le soir dans la salle polyvalente. Toute la population des deux communes y avait été conviée.

### • **Personnel communal**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les communes, comme tous les employeurs de la fonction publique, doivent assurer à leur personnel une couverture complémentaire santé et y contribuer par une participation financière s'ajoutant aux cotisations acquittées par les agents.

Le Conseil a opté pour une adhésion de la Commune au contrat collectif souscrit par le centre départemental de gestion du personnel de la fonction publique territoriale auprès de la Mutuelle nationale territoriale (MNT).

Par ailleurs, il a retenu le principe d'une contribution de la Commune à hauteur de la moitié de la cotisation totale maximale à acquitter par l'agent et son employeur, soit, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, une contribution communale de 30 €/mois par agent travaillant 20 heures/semaine pour la Commune, comme c'est le cas actuellement de la secrétaire de mairie et de l'agent technique.

### • **Réseaux**

**Syndicat des énergies de la Creuse (SDEC)** : la Commune étant adhérente, le Conseil a eu à approuver une modification des statuts du Syndicat étendant ses compétences aux systèmes d'information géographique. Il pourra ainsi notamment mettre en place un référentiel topographique mutualisé couvrant tous les réseaux (électricité, gaz, télécom, eau potable, assainissement, etc.).

**Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la Rozeille** : la Commune a autorisé l'entreprise Suez, délégataire du Syndicat, à installer dans le clocher de l'église de Saint-Silvain une antenne de télécommunications pour la transmission à distance des consommations d'eau depuis les compteurs individuels communicants des abonnés de notre secteur géographique.

Les mousseurs (économiseurs d'eau à installer sur les robinets) offerts gratuitement aux abonnés de la Commune pour les sensibiliser à la nécessité d'économiser l'eau (un mousseur offert par abonnement), ont été déposés par le Syndicat à la Mairie où ils peuvent être retirés.

Par ailleurs, le rapport présenté au Conseil sur le prix et la qualité de ce service public de l'eau potable pour l'année 2024 a révélé, entre autres, que le prix TTC du m<sup>3</sup> facturé à l'abonné a augmenté de 5,14 % en 2024.

**Fibre** : début novembre 2025, le taux de commercialisation de la fibre à Saint-Silvain (ratio du nombre de branchements réalisés rapporté au nombre des bâtiments éligibles, corrigé, pour être plus pertinent, des logements vacants et d'une partie des résidences secondaires) s'établissait à 75,2 %, un taux plutôt élevé comparé à celui de 62,8 % pour la Creuse dans son ensemble et à ceux, très variables, des communes voisines, par exemple 42,8 % pour La Chaussade, 53,7 % pour Bellegarde, 67,1 % pour Champagnat et 83,5 % pour Bosroger.

Cet indicateur est important à suivre pour anticiper les difficultés liées à la fermeture du réseau Orange téléphonique classique en cuivre (probablement en 2029/2030 à Saint-Silvain) pour les abonnés au téléphone qui n'auront pas encore migré vers la fibre.

**Panneau Pocket** : l'application mobile d'informations et d'alertes municipales en service à Saint-Silvain y est utilisée par 252 détenteurs de téléphones mobiles. Ses informations et alertes publiées par la municipalité ont eu 359 lecteurs entre le 1<sup>er</sup> et le 23 décembre dernier et 6 252 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

- **Incivilités**

**Au Mas** : une piste sauvage de motocross a été créée dans une plantation résineuse, avec tremplin, balisage clouté sur les troncs d'arbre et traversée d'une autre parcelle boisée pour y accéder.

**Au Mont** : la persistance des vitesses excessives des quads et des motos venant du chemin des Barris ou le prenant témoigne du peu d'effet des appels à la raison souvent réitérés avec l'espoir d'éviter d'avoir, une fois de plus, à réglementer.

- **Circuit du Mas du Clos**

Par un jugement rendu en novembre dernier, le tribunal administratif de Limoges a rejeté les demandes d'annulation déposées contre l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2022 portant homologation du circuit.

Il a notamment estimé qu'une enquête publique n'était pas obligatoire, non plus qu'une évaluation environnementale au cas par cas, et que les requêtes ne remettaient pas en cause l'évaluation des incidences Natura 2000 déclarée par l'exploitant du circuit, en particulier au regard des risques de pollution de la Tardes.

S'agissant des nuisances sonores, il a considéré qu'en l'absence d'éléments de nature à révéler que l'homologation autoriserait le circuit à fonctionner dans des conditions conduisant à un non-respect structurel des valeurs limites applicables, il revenait, en cas de non-respect de ces valeurs limites, à l'autorité administrative de prendre les mesures prévues notamment par le code de l'environnement.

- **Patrimoine classé de la Commune**

Sur la suggestion de la conservatrice des antiquités à la direction du patrimoine du Département, la Commune participe actuellement à un concours organisé en Creuse par l'Association La Sauvegarde de l'Art Français, avec le soutien de la Fondation TOTAL ENERGIES.

Cette campagne en faveur du patrimoine mobilier des communes intitulée « Les Lycéens à la découverte du plus grand musée de France » vise à soutenir la restauration par les communes de leur patrimoine mobilier en impliquant des élèves d'un lycée. Cinq objets mobiliers classés de communes creusoises ont été retenus, dont le Christ en Croix du 15<sup>ème</sup> siècle de Saint-Silvain.

Les élèves d'une classe de seconde du Lycée agricole d'Ahun travaillent sur ces cinq œuvres pendant l'année scolaire. En fin d'année, ils voteront pour celle qu'ils jugeront la plus digne de bénéficier d'une contribution de 10 000 € allouée pour la restauration par la Fondation Total Energies. Le jeudi 9 octobre dernier, les élèves concernés du Lycée d'Ahun sont venus à Saint-Silvain où le Christ en Croix trouvé en 2010 dans le grenier de l'ancien presbytère leur a été présenté dans la salle polyvalente.

- ***Colis de Noël***

Cette fin d'année 2025, 54 colis de Noël ont été distribués (18 colis, 36 bons pour un repas à La Vallée gourmande) aux 54 ainés de 70 ans et plus, inscrits sur la liste électorale de la Commune (abstraction faite des 4 bénéficiaires ayant souhaité ne pas en recevoir).

## ***Elections municipales de mars 2026***

Si, remplissant les conditions pour y être électeur, vous souhaitez voter à Saint-Silvain aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'y êtes pas inscrit sur la liste électorale, vous devez vous inscrire au plus tard le 6 février 2026. Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

## ***Nouveaux arrivants et état-civil***

### **Nouveaux arrivants :**

- Mme Marie CHAPUT au bourg,
- M. Cédric GIESEN de Chez Bardy,
- Mme Alexandra DESJARIGES et M. Christophe LEMAITRE de Chez Vilatte,

Bonne installation dans notre commune

### **Décès :**

- M. Gabriel SCHMITZ, le 11 octobre 2025.

Toute notre sympathie à la famille

### **Mariage :**

- Mme Nathalie FOUGERE et M. Timothy LEGGE, le 26 juillet 2025.

Toutes nos félicitations

## Communauté de communes

### **Budget 2025.**

En 2025, le conseil communautaire s'est réuni à sept reprises, assurant un suivi régulier des dossiers et une gestion rigoureuse des compétences communautaires. L'exécutif et les agents administratifs ont travaillé avec détermination pour respecter le budget voté le 11 avril 2025. Actuellement, le service finance finalise l'atterrissement budgétaire afin de présenter le compte administratif au plus tard en février 2026.

Afin d'accompagner au mieux les futurs élus communautaires dans l'élaboration et le vote du budget avant fin avril, l'exécutif consacre une attention particulière à la préparation du débat d'orientation budgétaire (DOB). Cet exercice, essentiel à la transparence et à la planification financière, vise à clarifier les priorités et les moyens alloués pour répondre aux enjeux de la collectivité.

### **Assainissement collectif.**

La détermination du montant de la redevance et de son taux pour l'assainissement collectif devait impérativement intervenir avant le 31 décembre 2025. Les tarifs fixés par la délibération n°2024-155 du 11 décembre 2024 (150 € de part fixe et 2,45 €/m<sup>3</sup> d'eau consommée) ne couvraient pas le coût réel du service. **À partir de 2026, il ne sera plus possible de combler le déficit des budgets annexes via un versement du budget principal.** Le conseil communautaire, lors de sa séance du 17 décembre 2025, a donc acté de nouveaux tarifs applicables à compter du 1er janvier 2026 : 155 € de part fixe et 2,72 €/m<sup>3</sup> d'eau consommée.

### **Soutien actif au développement économique local.**

La Communauté de Communes, en partenariat avec le syndicat Est-Creuse Développement, a renforcé son accompagnement des commerces et des très petites entreprises (TPE) des secteurs de l'artisanat et du tourisme. Grâce à une mobilisation conjointe de la Région, de l'État et de l'Europe, le montant total des subventions allouées en 2025 a atteint près de 350 000 €. Cet engagement financier significatif illustre la volonté de préserver et de dynamiser la vitalité économique du territoire.

### **Urbanisme :**

Les travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) se poursuivent activement en collaboration avec l'ensemble des communes du territoire. Ce projet ambitieux, mené en concertation avec les acteurs locaux, vise à définir les orientations d'aménagement et de développement durable pour les années à venir.

Le bureau d'études en charge du dossier continuera d'accompagner ce processus durant les deux à trois prochaines années, en partenariat avec les prochains élus municipaux et communautaires. L'objectif est de finaliser ce plan stratégique, qui devra ensuite être soumis à l'approbation du préfet pour entrer en vigueur.

Cette démarche collective permettra de répondre aux enjeux de cohérence territoriale, de préservation des espaces naturels et de qualité de vie pour tous les habitants.

### **Déchets.**

Actuellement, trois modes de gestion différents coexistent sur le territoire. Une harmonisation de cette organisation avec la mise en place de services communs pour l'ensemble des habitants ne pourra plus être différée.

## Vie scolaire

### Les effectifs et l'organisation de la rentrée 2025 :

- classes maternelles à Bellegarde (Mme de LAGUERENNE) : 4 PS - 7 MS - 4 GS = 15 élèves, + 2 TPS prévus en janvier ;
- classes primaires à Bellegarde (Mme SAINSON) : 2 CP - 4 CE1 - 4 CE2 = 10 élèves,
- classes primaires à Saint-Silvain (Mme JOURDAN) : 6 CM1 - 6 CM2 = 12 élèves ;
- soit 37 élèves au total, dont 25 élèves à Bellegarde et 12 élèves à Saint-Silvain.

\*\*\*Déjà quatre mois....

... que nos élèves ont retrouvé le chemin de l'école. Entre les apprentissages et les différents travaux, quelques projets ont vu le jour :

Une demi-journée de rencontre avec les médecins et infirmières de **l'association Médecins Solidaires**, leurs a permis de construire une fresque de la santé : bien manger, bien dormir, et bien bouger étaient au centre de toutes les questions.

C'est d'ailleurs grâce à tous ces conseils que les élèves ont travaillé sur le **projet d'organiser un goûter avec les aînés** de la commune : trouver des recettes saines et de saison, évaluer les quantités nécessaires, rédiger la liste de leur commande, le matériel dont ils auraient besoin....

Ils ont également appris quelques jeux de cartes en prévision de ce goûter partagé.



Un après-midi par semaine a été consacré à **la natation** et certains élèves ont même pu valider leur Attestation de Savoir Nager en Sécurité.

Les élèves ont commencé à **s'initier aux joies de la randonnée** – les parcours sont suffisamment riches et entretenus autour de la commune : la boucle de la Vallée de la Tardes (7km) et le circuit Sportez-vous bien qui rallie Bellegarde-en-Marche à Saint-Silvain-Bellegarde ont été parfaits pour tester endurance et compétences en lecture de carte et orientation.



Enfin la classe a accueilli tout récemment une petite souris - Biscotte. Nous avons hâte de la voir faire des petits.

### \*\*\*Et après ?

Dans les semaines à venir, nous accueillerons **la chorégraphe Anna Gianferrari** pour un **projet autour des émotions** : Comment les exprime-t-on avec son corps ? comment reçoit-on celles des autres ? Qu'en fait-on ? Projet financé en partie par la DRAC et le département, en partenariat avec l'Education Nationale, et co-organisé par l'enseignante et l'artiste.

**Les bibliothécaires de Bellegarde-en-marche** nous ouvriront les portes de leur antre afin de construire ensemble des projets pour le reste de l'année. Quoi de plus magique que les livres pour bien grandir et s'émerveiller ?! C'est ce que, enseignante et bibliothécaires vont tenter de leur faire ressentir.

C'est donc une classe bien vivante qui s'anime chaque matin à l'école de Saint-Silvain-Bellegarde, avec encore de nombreux projets pour la suite de l'année scolaire.

## ***La vie des Associations***

### **La Société de pêche**

Un lâcher de truitelles a eu lieu en novembre et le concours de pêche est fixé le samedi 27 juin 2026.

### **Le Comité des fêtes**

Lors de l'assemblée générale du 8 août dernier, un nouveau bureau s'est formé sous la présidence d'Amaury FERNANDEZ, Florine MOUTARDE en qualité de trésorière et Diane BERTRAND, élue secrétaire.

### **Les P'tits Loups**

Un nouveau bureau est élu : président : Julien PALAYER ; vice-présidente : Manon BELLIDO, trésorière : Anne-Sophie VERSNAEYEN ; vice trésorière : Caroline DUPLEX ; secrétaire : Emilie LANGLAIS ; vice-secrétaire : Amélie SOULEBOT.

Membres actifs : Romain JOLY, Ludovic MONTEL et Alexandre BOURDERY.

### **Actions et calendrier pour 2025 /2026 :**

Participation au Noël, concours de pétanque, repas (frites/fondue), kermesse.

### **La course de côte de La Tardes**

Voilà plusieurs années que la réédition de la course de côte de La Tardes était dans les petits papiers mais 2026 sera enfin la bonne année.

L'association Course de côte de La Tardes aura le plaisir de vous accueillir, bien

épaulée par l'ASA MAUVE, les 25 et 26 juillet 2026 sur la commune de Saint-Silvain-Bellegarde.

## ***Les années école sans transport scolaire et sans cantine***

Qui connaît Marie-Louise AUTIXIER ? Et Lisette KIRSCH ? C'est bien sûr la même personne... prénom état civil et prénom usuel ; nom de naissance et nom d'épouse.



Née en avril 1937 à Buxerette, a grandi aux Barris et pris le chemin de l'école en habitant au Mont de 1943 à 1951 (années de guerre et après-guerre) accompagnée de sa sœur Yvonne AUTIXIER épouse BERGIGNAT de 6 ans son ainée.

En premier, elles empruntaient un chemin de terre (1,5km) jusqu'à la départementale (La Villetelle-Bellegarde), et retrouvaient au carrefour du Moulin Tixier, les enfants BONNET de Buxerette, Émilienne PIECH

de Chez Mursolles, Suzanne, Madeleine et Andrée BERNARD de Chez Mourgand. La troupe s'étoffait avec Odile et Monique VERRIER, Josette et André LAURENT de Chez Taverne et tous rejoignaient l'école par le « grapiou » du chemin des écoliers.

Un peu cascadeuse et pas froid aux yeux, il lui arrivait de sauter sur le marchepied de la calèche du cheval de Monsieur le Maire, Eugène MARTIN qui ne disait rien...

Elle se souvient qu'il fallait fermer les poules le soir de Madame GAGNIER (mère de l'enseignante, Madame LATRIGE) et aussi, sans en connaître la raison, elle était souvent « invitée » après le repas à essuyer la vaisselle dans le logement de la maîtresse au-dessus des salles de classe.

\*\*\*\*\*

Née à La Balette en 1947, a grandi à Buxerette et vécut sa vie d'adulte à Bellegarde : circuit court ! Annie BONNET, épouse CHEVALIER, a fréquenté l'école de Saint-Silvain de 1953 à 1961.

Accompagnée de ses frères, Pierre et Robert, de ses camarades du village, André et Gisèle DEZISSE, ils rejoignaient Jean-Pierre GUYONNET venant de La Pradelle.



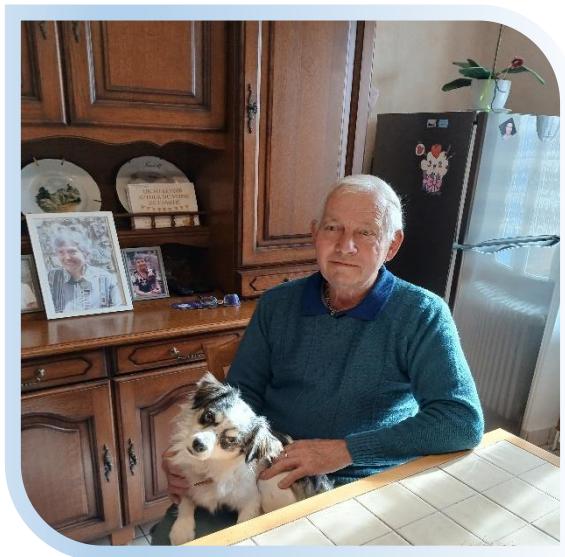
Le petit groupe partait par la route jusqu'au croisement de la route de La Villetelle. Ils retrouvaient Jean-Pierre et Michèle PIECH de Chez Mursolles, Monique VERRIER et Josette LAURENT de Chez Taverne et direction l'école par le chemin des écoliers. Environ 1h de trajet, parfois le laitier faisait monter la troupe dans la cabine, Merci Gino...

Elle se souvient avoir eu des sabots pantoufles et avait la chance de déjeuner chez Monsieur et Madame COURRIOL du bourg, membres de la famille. Plus tard, elle a connu la cantine au presbytère tenue par Gusta COLAS (actuellement notre merveilleux restau de Coco et David).

Le sport était déjà au programme (même avec deux heures de trajet) : corde à sauter, grimper à la corde sous le préau et course sur la route du Mas.

Discipline, discipline, dit-elle, avec Monsieur et Madame LATRIGE : se ranger devant l'école pour le début ET la fin de journée, le temps d'obtenir le silence total, parfois dix minutes... Et surtout n'oubliez pas le « Bonjour Monsieur ou Bonjour Madame » !

\*\*\*\*\*



Famille LAVERGNE, de Chez Barrat depuis plusieurs générations, Jean-Paul, né en 1948, a fréquenté l'école de Saint-Silvain de 1954 à 1962.

Les trajets se faisaient suivant la météo. Si celle-ci était clémente, c'est sa mère qui l'emménait en mobylette mais impossible en cas de mauvais temps.

Dans ce cas, Jean-Paul, accompagné des voisins, Josiane et Gérard RAVET, partaient par le chemin de Mandonneix, environ 2km. Le chien de la maison familiale les suivait et attendait jusqu'à la fin de l'école !

Il se souvient des punitions : faire des lignes pendant les récréations, et aussi faire la chaîne pour monter le bois des enseignants dans leur grenier, trois étages quand même !

Il n'y avait pas de sortie ni de voyage ; le seul moment hors scolaire était un chocolat

chaud et un film (vacances des enseignants) pour Noël.

Jean-Paul et Eliane, sa femme, amoureux dès le plus jeune âge, ont toujours suivi la même scolarité, côte à côte sur les photos de classe, assis chacun d'un côté du puits qui séparait la cour des filles et la cour des garçons.

Ils se sont suivis au collège d'Auzances, se sont mariés et ont partagé des années, main dans la main.

Adultes, ils ont continué à rendre visite à Mr et Mme LATRIGE à Guéret et ensuite se rendaient régulièrement sur leur caveau : témoignage d'un profond respect pour leurs enseignants de Saint-Silvain.

\*\*\*\*\*



Qui se souvient de cette jeune fille habitant Saint-Silvain et élue Reine à Bellegarde en Marche ? Et ceci avec un grand nombre de candidates !!! Lucien LAURADOUX, président de la confrérie des mangeurs de chèvres de Bellegarde en Marche, avait organisé ce concours en 1966 et c'est Danielle BAGNARD qui a remporté la couronne. Née le 19 août 1948 à Sermur, elle a habité la maison familiale avec ses parents et grands-parents paternels à Chez Bardy en 1950.

Sa scolarité a commencé après les vacances de printemps sur le dos de son père, par la route non goudronnée jusqu'au bourg, environ 3 km. Le retour

se faisait avec les filles LAFORGE et GASNET du Chassain car Danielle était la seule enfant de Chez Bardy.

Partie habiter à Chez Marlière en 1956, elle faisait 800 m à pied, à travers champs pour rejoindre Rimareix et empruntait ensuite la route jusqu'à l'école, équipée de bottes, chaussettes et pullovers tricotés par les deux grands-mères, des beaux tabliers offerts par une grande tante qui habitait Paris.

Elle se souvient du ménage des classe et couloirs fait par les enfants à tour de rôle, des devoirs surveillés par son grand-père et du départ des enseignants, Mr et Mme LATRIGE en 1962, année de son certificat d'études.

\*\*\*\*\*

Qui reconnaît cette petite fille née en 1956 qui a commencé sa scolarité à La Serre Bussière Vieille, revenue habiter Saint-Silvain vers 7 ans et a donc intégré l'école de 1963 à 1967 puis le collège d'Aubusson ?

Martine VERDIER, épouse BUTADOUX, de La Font La Vialle, village le plus éloigné à l'ouest du bourg !

Même si le transport scolaire se met en place en 1964, elle se souvient que son père l'emménageait en voiture en général ; parfois c'était le laitier qui allait de ferme en ferme, n'hésitant pas à faire un détour pour déposer la petite mais il y a eu quelques trajets à pied : chemin de La Font La Vialle au Chassain puis la route jusqu'au bourg, environ 4 km.



Les derniers jours d'école avant vacances, elle revenait par le chemin des écoliers avec les enfants COCO de Chez Vilatte, les enfants PASSAVY de Chez Taverne, Brigitte et Philippe LEBAYLE de Buxerette et sa grande copine Nicole BOURDERIONNET de La Pradelle. D'ailleurs, un soir de grandes vacances, trop contente sans doute, Martine a jeté ses cahiers dans les fossés de La Pradelle...

Les enseignants étaient Madame et Monsieur AUDOIN, la salle de classe toujours chauffée avec le poêle à bois ; la cantine était organisée au presbytère et gérée par Pierrette LEBAYLE.

Les punitions : faire des lignes, des lignes et des lignes à la maison ou conjuguer des verbes.

\*\*\*\*\*



Monsieur le Maire de Bellegarde en Marche depuis 36 ans est né à Saint-Silvain-Bellegarde, plus précisément à Chez Bardy, en mars 1958 : il se nomme Jean-Pierre BONNAUD

Aîné d'une fratrie de quatre garçons, scolarisé en avril 1964 après les vacances de Pâques, il a eu Madame AUDOIN du CP au CE2 et ensuite Monsieur AUDOIN pour les deux années de cours moyen.

Les repas se déroulaient au presbytère avec Pierrette LEBAYLE comme cantinière. Quelques souvenirs reviennent, les corvées de bois (le bois était déchargé devant la mairie et il fallait faire passer les bouts de bois par les lucarnes pour être stockés dans les caves) ; un rassemblement sportif à Auzances et surtout la mise en service du ramassage scolaire, donc inutile de demander à Jean-Pierre quel est le trajet qu'il faisait à pied... juste pour aller rejoindre le car devant la porte, le « TUBE » Citroën gris de Claude GOUBELY, 3 rangées de bancs dans le sens de la longueur et sans ceinture.

## Quelle évolution !

\*\*\*\*\*

Voici la délibération actant la mise en place du transport scolaire sur la commune :

Seance extraordinaire du 29 novembre 1963

L'an mil neuf cent soixante-trois, le vingt-neuf novembre, à neuf  
le C. R. s'est réuni à la Raine en session extraordinaire sous la  
Présidence de M. Martin Eugène Raine

Péreints: M. H. Brunet- Goubeley, Bonnard - Carlton -  
Lafarge - Lagnée.

Objets: M. M. Eriépied, Bajavon - caléphelie.

Secrétaire de Séance: M. Goudeley

II. le Président expose que de nombreux enfants habitant des villages et des hameaux éloignés sont obligés d'effectuer matin et soir des parcours de Guata Kma environ pour pouvoir fréquenter l'école primaire de l' Silvain Bae.

Création d'un service de scolarité. Qu'il propose, afin d'améliorer le plus possible le sort des petits écoliers, d'organiser un service automobile de transport.

Précise en outre que les ramassages de cette matière sont, s'il n'est aqées par le Préfet subventionnés à 65% par l'Etat et bénéficient également d'une aide de 17,50% sur le plan départemental, Capies en avoir délibéré le G.N. à l'unanimité des 10 membres piecés.

Demande la création dans les meilleurs délais possible d'un service de ramassage des écoliers devant les villages de: ...

Bucquette - La Fradelle. Fond la Vialle. Le Chastin - Chez. Baudy.  
Pimareis - Flattard. Chez. Maylieu - Bagnard. Chez. Barat. Millecet.  
La Riche - Maisonneuve - Chez. Augaine - Le Faux. Chez. Lavaudot.  
Chez. Villatte - Chez. Laveine - Chez. Musolle - Lamegrand. Les Baris.  
Demouze. Il le Pilet de la Gouze de l'Isle en l'Isle. abbeyne

Demande à M. le Géfet de la Gendarmerie de bien vouloir approuver les premières délibérations.

approvée le

Propose que le service soit assuré par M. Claude Goulielmy  
Archivier - Archivier dépendant à Bussacelle C<sup>te</sup> de LETTRE DE M. CLAUDE GOUILLEMY

Outre le Maire à entreprendre toutes démarches et à signifier toutes pieces nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et débâillé en Main, les, jour, mois et an que destus

## Bienvenue à notre doyenne



Née le 21 novembre 1930 à Chez Bardy, Marie BELLAT, épouse CHAPUT, est de retour dans le bourg de Saint-Silvain depuis l'été.

La maison (anciennement maison DANCHAUD), achetée en 1990, était la résidence secondaire. Maintenant, les volets sont ouverts et la lumière brille en permanence.

Remontons le temps, Marie a été scolarisée à Saint-Silvain, classes de Monsieur et Madame LATRIGE. Les trajets se faisaient à pied.

Elle aurait voulu être coiffeuse ou infirmière, mais à cette période, la majorité des jeunes filles ne travaillaient pas à l'extérieur, il y avait de quoi s'occuper dans la ferme familiale et les moyens financiers ne permettaient pas de faire des études.

A 29 ans, elle se marie avec Michel CHAPUT, résident en région parisienne et présent à Chez Bardy à chaque vacance. Ensemble, ils s'installent d'abord à Vitry-sur-Seine puis Maison Alfort et ensuite à Evry où naissent quatre enfants, deux filles et deux garçons habitant Montreuil-sous-Bois (93), Roanne (42), Toulouse (31) et Limoges (87). La famille s'agrandit : huit petits-enfants (de 21 à 35 ans) et six arrières petits enfants (de 1 mois à 16 ans).

Belle famille bien soudée autour de Marie !

Avec son mari, l'idée de s'installer en Creuse à la retraite était envisagée sans pour autant prendre la décision. Suite au décès de Michel, Marie n'a pas voulu rester à Evry, les relations de voisinage, limitées à deux personnes, étaient rares, trop rares ! « À mon âge, dit-elle, beaucoup sont partis là-haut ou en EHPAD ou restent fermés chez eux... »

Donc retour à Saint-Silvain avec un excellent aménagement de la maison.

« Ici, je suis bien, j'ai beaucoup de visites, de très gentils voisins, je ne demande pas mieux ! »

Aucun regret ? : « si c'était à refaire, ce serait une vie à l'identique. Ah si, ne pas pouvoir me servir d'internet du fait d'un problème de vue, ne pas suivre le mouvement, le sentiment de ne plus être de ce monde, perdue dans les discussions avec les plus jeunes »

Marie voudrait bouger plus, aller aux spectacles, découvrir des choses encore et encore, malheureusement la marche devient difficile.

Elle est perplexe devant l'évolution du monde agricole, plus rien n'est comparable, l'électricité, l'eau potable au robinet, les premiers tracteurs étaient miraculeux !

Elle ajoute : « l'élargissement du chemin de Barenteix et la déviation à Chez Bardy sont des sujets que j'entends depuis mon enfance »

Les projets se réalisent avec du temps, de la patience et de la réflexion.

Quel bonheur de partager et d'échanger avec Marie, tellement bienveillante, agréable et souriante, devenue doyenne de notre commune.

\*\*\*\*\*



La mairie est ouverte au public les lundi, mercredi et jeudi de 14h00 à 17h00.

Téléphone : 05 55 67 62 47

Courriel : [mairie@saintsilvainbellegarde.fr](mailto:mairie@saintsilvainbellegarde.fr)

Pour recevoir les prochains numéros du ***Petit Journal*** de Saint-Silvain par courriel, n'hésitez pas à le demander à la Mairie :

. soit en retournant ce coupon-réponse à La Mairie, Le Bourg, 23190 Saint-Silvain-Bellegarde, après l'avoir rempli ;

. soit par courriel : [mairie@saintsilvainbellegarde.fr](mailto:mairie@saintsilvainbellegarde.fr) .

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE POSTALE : .....

COURRIEL : .....